

Le 6 juin 2011

Par courriel et messagerie

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
C.P. 001, Tour de la Bourse
800 Place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Carolina Rinfret
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3928
Télec. : (514) 289-3719
C. élec. : Rinfret.Carolina@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'Hydro-Québec par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec visant l'adoption des normes de fiabilité et l'approbation des registres identifiant les entités et les installations visées par les normes et le guide des sanctions
Votre dossier : R-3699-2009 phase 2
Notre dossier : R000270 CR

Chère consoeur,

Par la présente, Hydro-Québec par sa direction Contrôle et Exploitation du réseau dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (« le coordonnateur de la fiabilité ») et la soussignée accusent réception du nouveau calendrier fixé par la Régie en date du 31 mai dernier, par lequel la date limite du dépôt de la réplique est fixée au 21 juin à 16 h. Or, la soussignée sera absente du bureau du 20 au 24 juin inclusivement. Par conséquent, le coordonnateur de la fiabilité demande la permission de déposer sa réplique au plus tard le 29 juin à 12 h.

Copie de la présente est envoyée ce jour, par courriel seulement, aux procureurs d'ÉLL-EBM, OPG, NLH et RTA.

Veuillez agréer, chère consoeur, mes salutations les plus distinguées.



Carolina Rinfret